

# ORDRE DU JOUR

---

Pour lundi, 21 novembre 1949

## N° 1.

17 novembre—Troisième lecture des bills de divorce suivants:

Bill (N-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Colpron".

Bill (O-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Bérengère-Paré Fuller".

Bill (P-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Enid Dorothy MacRae Gauley".

—(L'honorable sénateur Aseltine).

## N° 2.

17 novembre—Troisième lecture du Bill (E-6), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les biens de surplus de la Couronne".—(L'honorable sénateur Robertson.)

## N° 3.

3 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Roebuck—Que le gouvernement soit requis de soumettre à la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution le projet d'amendement suivant concernant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

1. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, est modifié par l'adjonction de la Partie suivante, qui sera connue comme: "Bill canadien des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales":

### XII

148. Tout individu est recevable à jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales ci-énumérés, et nonobstant toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, ou de toute loi qui le modifie, il n'est pas loisible au Parlement du Canada ou à la Législature de quelque province de faire des lois qui violent ces droits et libertés.

#### *Article 1<sup>er</sup>*

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle.

#### *Article 2*

Personne ne doit être tenu en esclavage ou en servitude; l'esclavage et le commerce des esclaves sont prohibés sous toutes leurs formes.

#### *Article 3*

Personne ne doit être soumis à la torture ni à un traitement ou châtiment cruel, inhumain ou dégradant.

#### *Article 4*

Chacun a droit d'être reconnu par tout le Canada comme une personne devant la loi.